AR Prefecture
017-251702197-20230712-B2023_38-DE
Reçu le 27/07/2023

DÉPARTEMENT
DE CHARENTE-MARITIME

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mercredi 12 juillet 2023

Date de convocation : 6 juin 2023	Nombre de membres { présents : 11 ; absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 27 juillet 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11 ; Voix CONTRE : 0 ; Abstentions : 0 } **– Décision nº B2023-38**

OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification – Programme A du FACÉ 2022 (1ère tranche, programme ER 2022)

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le DOUZE du mois de JUILLET, mercredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 6 juin 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Christophe BERTAUD, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Julien DURESSAY et Franck PETITFILS,

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2022 (renforcement) dans le programme d'électrification ER 2022, le Comité, réuni le 4 avril 2022, a voté un montant de travaux de 2 760 000 euros (HT), montant ramené à 1 885 700 euros par le Comité, le 3 avril 2023.

AR Prefecture
017-251702197-20230712-B2023_38-DE
Reçu le 27/07/2023

M. le Président propose au Bureau d'affecter une première part du montant de travaux permis par la dotation 2022 du sous-programme A du FACÉ, soit 1 098 200 euros (HT) à une première tranche composée des 21 opérations suivantes dans le programme ER 2022 :

Nº de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER012-1007	Annezay	Champ du Bois	15 200
ER063-1003	Breuil-la-Réorte	Rue des Sources	15 900
ER084-1015	Champagnolles	Le Gagnon	11 700
ER125-1003	Courcelles	Orioux	270 600
ER129-1005	Courpignac	Gigot	30 100
ER183-1018	Grézac	La Roche	154 200
ER183-1020	Grézac	Rue de Bachelot	100 700
ER209-1004	Lonzac	Rue du Château	13 600
ER262-1011	Nieul-lès-Saintes	Poste "les Touches"	3 900
ER310-1024	St-André-de-Lidon	Poste "le Moulin des Brandes"	3 800
ER315-1010	St-Christophe	Poste "la Panonnière"	33 000
ER321-1004	St-Crépin	Route d'Azay	85 800
ER336-1030	St-Georges-des-Coteaux	Grand rue	12 300
ER336-1032	St-Georges-des-Coteaux	Impasse du Moulin de Rasé	6 200
ER340-1015	St-Pierre-la-Noue	Rue du Four Banal	20 700
ER355-1014	Ste-Lheurine	Rue du Château d'Eau	44 300
ER387-1016	St-Porchaire	Les Poizats	600
ER397-1022	St-Savinien	La Pitière	15 600
ER459-1005	Varaize	Rue de la Groie	123 000
ER472-1003	Villedoux	Rue de l'Océan	134 200
ER479-1007	Virollet	Poste "les Elies"	2 800
		Total	**1 098 200**

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Le Président,
François BRODZIAK

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président